

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'ISERE
Commune de OYTIER SAINT-OBLAS

ARRETE n° 2023/63

Le Maire de la Commune de OYTIER SAINT-OBLAS

Vu le Code de la route,
Vu le Code de la voirie routière
Vu le Code pénal, article R.610-5
Vu le Code de la Sécurité Intérieure
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2212-1, L2213.1 à L2213.6
Vu le plan de situation joint à la demande concernant les déviations.
Vu la demande formulée par Monsieur LORMANT Julien, demeurant à Oytier Saint Oblas, en vue de travaux sur le domaine public, au niveau du 246 rue du Berthelon à Oytier saint Oblas, du lundi 10 juillet 2023 au mercredi 12 juillet 2023.

Considérant la nécessité d'assurer la sécurité des personnes et des biens à l'occasion de cette manifestation.

ARRETE

ARTICLE 1 : La circulation et stationnement seront interdits aux véhicules dans les deux sens de circulation, du lundi 10 juillet 2023 au vendredi 13 juillet 2023, rue du Berthelon depuis le parking de l'école publique jusqu'à l'angle avec le chemin du Moulin, en vue de travaux sur le domaine public.

ARTICLE 2 : Le chantier devra être libre à la circulation de 17h00 à 7h30

ARTICLE 3 : Des barrières seront mises en place pour matérialiser ces interdictions par l'entreprise BTTP de Oytier Saint Oblas, et un dispositif de déviation sera mis en place suivant le plan joint à la demande.

ARTICLE 4 : Les dispositions définies par le présent arrêté prendront effet le jour de la mise en place de la signalisation prévue à l'article 3.

ARTICLE 5 : Ampliation du présent arrêté sera soumise à :

- Monsieur le Chef de la Brigade de Gendarmerie d'HEYRIEUX
- Monsieur le responsable de la Police Municipale de Oytier Saint Oblas
- Monsieur le Chef du Centre de Secours de Oytier / Septème
- Monsieur le responsable des services techniques de Oytier Saint Oblas
- Monsieur LORMANT Julien de Oytier Saint Oblas

Fait à OYTIER SAINT-OBLAS, le 22 juin 2023

Le Maire,
René PORRETTA

Le Maire de OYTIER ST OBLAS
Certifie exécutoire le présent arrêté
Affiché le 22/06/2023
Sous sa responsabilité

